

Déclaration liminaire

Paris, le 28 octobre 2021

Monsieur, Madame, la ou le Directeur. Directrice,

Les agents de notre établissement *social ou médico-social* autonome de la FPH *ne bénéficient pas (ou ne bénéficient pas toutes et tous)* de la revalorisation que nos collègues des établissements de santé ou EHPAD ont obtenu à la suite de l'accord dit du Ségur de la Santé de juillet 2020.

La CFDT Santé sociaux, en demandant l'introduction d'une phrase dans l'accord Ségur pour les établissements sociaux et médico sociaux a permis que les travaux se poursuivent. Cela s'est traduit dans un 1^{er} temps par l'extension du CTI à tous les agent.es des établissements rattachés à un établissement de santé ou EHPAD. Dans un second temps, la mission Laforcade a permis l'attribution du CTI à certaines catégories socio professionnelles des établissements autonomes avec un financement ARS.

Dans notre établissement, au quotidien, des agents font le même travail et certains bénéficient d'une revalorisation salariale et d'autres pas ! Cela est inadmissible pour la CFDT. Aujourd'hui, vous peinez à recruter, certains agents font le choix de quitter l'établissement. Cela a des conséquences sur la santé des agents restant mais aussi sur la qualité de la prise en charge des bénéficiaires.

Nous savons que vous n'êtes pas responsable de cette différence de reconnaissance. Cependant, nous souhaitons obtenir l'expression de votre soutien dans les démarches que nous entreprenons.

Il est venu le temps de mettre en œuvre l'étape suivante à savoir l'organisation de la conférence sociale des financeurs devant permettre de mettre sur la table tous les paramètres afin d'évaluer les besoins en financement. La CFDT a fait un courrier en ce sens au 1^{er} Ministre le 26 octobre.

Monsieur ou Madame la Directrice, la CFDT Santé sociaux souhaite connaître précisément les effectifs concernés, les besoins en effectifs afin de pouvoir être pertinent sur les besoins en financement. Nous souhaitons également savoir si nous pouvons compter sur votre soutien en relayant auprès de vos interlocuteurs départementaux et/ou régionaux la nécessité de revaloriser l'ensemble des professionnels qui concourent à la prise en charge des bénéficiaires de notre établissement. Pour la CFDT, sans aucun doute tous les professionnels sont concernés. Nous sommes prêts à nous entretenir avec vous lors d'un RDV pour aller plus avant dans les travaux.

Nous vous remercions de votre réponse,

Les élu. es CFDT.